

## La libre commercialisation des céréales pratiquée illégalement au grand jour !

Écrit par Administrator

Mercredi, 21 Février 2018 14:54 - Mis à jour Mercredi, 21 Février 2018 15:14

---



Mercredi 21 février, un céréalier va vendre et livrer une remorque de blé à un confrère éleveur. Un fait qui peut sembler banal mais qui est pourtant totalement illégal en France.

Une conférence de presse se tiendra à l'issue de la transaction.

**En ce 21 février 2018, un céréalier et un éleveur du Loiret ont réalisé un acte illégal, celui de procéder à de la vente directe entre agriculteurs. La Coordination Rurale et l'OPG soutiennent cette vente totalement interdite en France et demandent la possibilité de pouvoir commercialiser en direct des céréales entre un producteur, un éleveur ou tout autre client potentiel.**

L'objectif n'est pas de frauder le fisc, 3 chèques seront d'ailleurs prochainement envoyés aux bénéficiaires des fonds pour payer les CVO et la taxe sur les céréales :

	Prix €/t	Qté livrée t	Montant HT €
Blé, prix de vente à l'éleveur (confidentiel)	150.00	5.940	891
Taxe sur les céréales FranceAgriMer/Douanes	0.28	5.940	1.66
CVO Intercéréales	0.63	5.940	3.74
CVO GNIS (taxe sur semences de fermes)	0.70	5.940	4.16
Prix net pour le céréalier (150 – 1.61)	148.39	5.940	881,44

## **La libre commercialisation des céréales pratiquée illégalement au grand jour !**

Écrit par Administrator

Mercredi, 21 Février 2018 14:54 - Mis à jour Mercredi, 21 Février 2018 15:14

---

### **15 000 € d'économie par an !**

Si un collecteur était intervenu comme l'exige la réglementation française, sa marge aurait été d'environ 15 € par tonne, soit 90 € sur cette remorque. Entre un céréalier et un éleveur de porcs qui consomme 1 000 tonnes de céréales par an, il y a donc une enveloppe de 15 000 € d'économies à réaliser chaque année ! Cette marge est 10 fois plus importante que le montant total des taxes.

### **POUR le libre-échange... en circuit court !**

Lors de la conférence de presse qui se déroulera en suivant, Catherine Laillé, éleveuse de porcs, et Nicolas Jaquet, président de l'OPG, prendront la parole pour expliquer notamment comment les marges de ces intermédiaires renchérissent le coût des aliments du bétail et pénalisent fortement la compétitivité des éleveurs et des producteurs de grains français.

À l'heure de la mondialisation et de la multiplication des traités de libre-échange, la Coordination Rurale et l'OPG demandent tout simplement plus de libre-échange... entre céréaliers et éleveurs ! Rien de dangereux en comparaison avec ce que nous réservent le TAFTA, le CETA ou encore le Mercosur.

Il est temps de permettre aux agriculteurs de retrouver de l'autonomie, de diminuer leurs coûts de production et de vivre de leur métier ! Nous verrons bien si l'administration française ose tirer sur ces paysans qui franchissent ce mur de la honte agricole !